

LES NOUVELLES DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Editorial

Redonner
à l'Eglise
son véritable
visage

Page 2



Nkongsamba 1er
Le conseil municipal
valide les comptes
2025 et confirme
sa dynamique
d'investissement

Pages 8 & 9

Hôpital Laquintinie
Une première
historique avec
la réussite de
Ligamentoplastie
du genou sous
arthroscopie

Page 4

Tribunal de Grande Instance du Wouri Succession Soppo Priso : Un bras de fer autour de 2,75 milliards de Fcfa d'honoraires de notaires



Plus de quinze ans après le lancement des opérations de liquidation de la succession Paul Soppo Priso, un nouveau contentieux éclate. Deux notaires liquidateurs, Maîtres Kwedi Ekambi Edmond et Ovoundi Maximilienne réclament 2.752.272.220 FCFA d'émoluments aux cohéritiers. Ces derniers contestent vigoureusement cette prétention, qu'ils jugent «faramineuse». Ils soutiennent que la mission des notaires ayant effectivement conduit les opérations de liquidation était achevée, leur rapport ayant été homologué par la Cour d'appel avant leur départ à la retraite, et que leurs honoraires avaient déjà été arrêtés, avec des modalités de paiement convenues, pour un montant très inférieur à celui aujourd'hui réclamé. C'est autour de cette divergence que se cristallise désormais le nouveau bras de fer judiciaire.

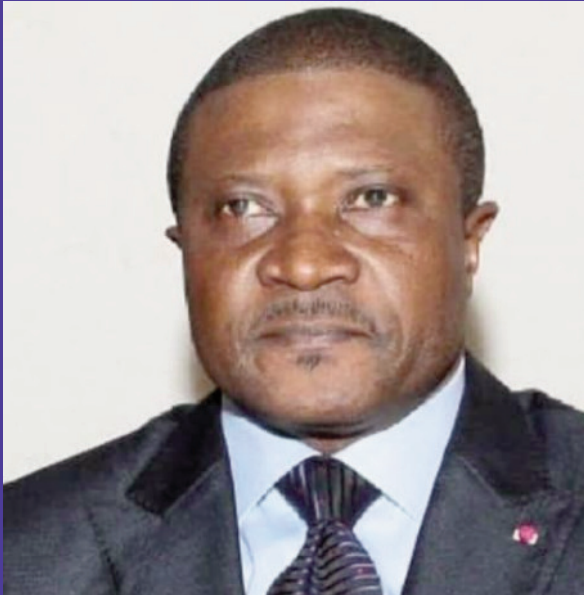
Page 3

Abordage dans le chenal de Douala-Bonabéri

Jean Ernest Ngallè Bibéhè au Port Autonome de Douala pour évaluer la situation

Le ministre des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhè, est attendu ce lundi 20 juillet 2026 au Port autonome de Douala (PAD) pour une mission d'évaluation consacrée aux conséquences de l'abordage impliquant les navires MV BLACK RHINO et MV HONOUR.

Page 5



Editorial

Redonner à l’Eglise son véritable visage

Par Victor NDOKI

Le débat suscité par la décision des pouvoirs publics de fermer certaines églises a rapidement quitté le terrain des faits pour envahir celui des amalgames. Depuis la sortie du ministre de l'Administration territoriale, les réseaux sociaux sont devenus le théâtre d'une avalanche de commentaires où se mêlent analyses pertinentes, sarcasmes, caricatures et condamnations sans nuance, visant particulièrement les églises dites de réveil. À force de vouloir dénoncer des dérives réelles, certains en viennent à jeter le discrédit sur l'ensemble de l'Église, comme si les fautes de quelques individus suffisaient à effacer la mission divine qui lui a été confiée.

Pourtant, l'Église mérite mieux que les raccourcis. Elle mérite d'être regardée à la lumière de son fondateur plutôt qu'à travers les errements de certains de ses représentants.

Il serait naïf de nier que des hommes se sont écartés de leur vocation pastorale. Les faux pasteurs existent, tout comme existent de mauvais magistrats, de mauvais médecins, de mauvais enseignants ou de mauvais responsables politiques. Mais aucune profession, aucune institution et aucun corps social ne sont jugés uniquement à travers leurs brebis égarées. Pourquoi l'Église devrait-elle subir un traitement différent ?

L'existence de ministres infidèles ne saurait remettre en cause la nature même de l'Église de Jésus-Christ. Car l'Église n'est pas d'abord une organisation humaine ; elle est avant tout une œuvre divine.

À la Croix de Golgotha, Jésus-Christ a déclaré : **«Tout est accompli.»** Par son sacrifice, l'œuvre du salut a été parfaitement achevée. Mais une mission demeure en cours : l'édification de son Église. Cette œuvre n'est pas celle des hommes ; elle est conduite chaque jour par le Seigneur lui-même, au moyen du Saint-Esprit.

C'est tout le sens de cette déclaration faite à l'apôtre Pierre : **«Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle.»** Cette promesse n'est pas une formule symbolique ; elle rappelle que l'Église est un chantier spirituel permanent. Jour après jour, le Christ façonne son peuple, corrige, restaure, purifie et fait grandir ceux qui lui appartiennent.

Cette réalité invite à dépasser une confusion fréquente. L'Église ne se réduit ni à un bâtiment, ni à quatre murs, ni même à une dénomination religieuse. L'Église est constituée de tous ceux qui ont reçu Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur et qui s'engagent, sous l'action du Saint-Esprit, à lui ressembler davantage.

Être membre de l'Église, ce n'est donc pas seulement fréquenter un lieu de culte. C'est laisser le caractère de Christ prendre forme



dans sa vie afin que se manifestent l'amour, la paix, la joie, la fidélité, la douceur, la patience, la tempérance, l'honnêteté, l'humilité, le pardon et toutes les autres vertus qui témoignent de la présence de Dieu. À cette transformation intérieure s'ajoute la manifestation de la puissance de Dieu, qui accompagne l'annonce fidèle de l'Évangile.

C'est précisément parce que cette œuvre est encore en construction que l'Église visible comporte des imperfections. Le Seigneur bâtit encore son peuple. Il le sanctifie progressivement. Les scandales ne doivent donc jamais conduire à nier la promesse du Christ, selon laquelle les portes du séjour des morts ne prévaudront jamais contre son Église.

Dans ce contexte, la responsabilité des pouvoirs publics ne devrait pas se limiter aux

mesures de fermeture ou de sanction lorsque des infractions sont constatées. Il leur revient également d'encourager une véritable sensibilisation des responsables religieux afin que ceux-ci demeurent fidèles à leur vocation première : faire de toutes les nations des disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire des hommes et des femmes transformés à son image, davantage préoccupés par le développement de son caractère que par la recherche du prestige, de l'enrichissement ou du sensationnel.

De la même manière, l'opinion publique gagnerait à abandonner les moqueries systématiques contre les églises dites de réveil. La vigilance est légitime ; la généralisation est injuste. Il convient de dénoncer avec fermeté les abus, les manipulations et les escroqueries spirituelles, sans pour autant salir une institution que le Christ appelle son Épouse.

L'Église continuera d'être éprouvée parce qu'elle est composée d'êtres humains. Mais sa valeur ne réside pas dans la perfection de ceux qui la fréquentent ; elle réside dans celui qui la bâtit. Aussi longtemps que Jésus-Christ demeurera l'architecte de son Église, celle-ci poursuivra sa marche, malgré les tempêtes, les scandales et les critiques.

Redorer l'image de l'Église ne consiste donc pas à dissimuler ses dérives. Cela consiste à rappeler inlassablement sa véritable identité, à restaurer l'intégrité de ses serviteurs et à recentrer sa mission sur l'Évangile. Car au-delà des hommes qui passent, demeure la promesse du Christ : son Église est en construction, et rien ne pourra arrêter l'œuvre qu'il poursuit jusqu'à son parfait accomplissement.

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala

Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr

Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication

Victor NDOKI

e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de

Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction

Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef

Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé

Josselin NGANDONGO

(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif

Aurelien NTAMACK

Relations publiques

Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter

Ive TSOPGUE

(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction

Etienne PENDA

Henri MEKANA

Henri Donatien AYANG

Alex BEMA

Flaubert KAMGA

Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie

Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation

Jacques TIATY

Impression

LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution

Les Nouvelles du Pays

■ Tribunal de Grande Instance du Wouri

Succession Paul Soppo Priso : un bras de fer autour de 2,75 milliards de Fcfa d'honoraires de notaires

Plus de quinze ans après le lancement des opérations de liquidation de la succession de l'homme d'affaires Paul Soppo Priso, un nouveau front judiciaire vient de s'ouvrir. Deux notaires liquidateurs réclament aux cohéritiers plus de 2,75 milliards de FCFA au titre de leurs émoluments. Une prétention que les héritiers jugent «exorbitante» et qu'ils contestent vigoureusement. Selon eux, la mission des notaires ayant effectivement conduit les opérations de liquidation était achevée et validée par la justice bien avant leur départ à la retraite, tandis que leurs honoraires avaient déjà été fixés, avec des modalités de règlement convenues, pour un montant très inférieur à celui aujourd'hui réclamé. C'est cette divergence de lecture qui constitue désormais le cœur du contentieux.

Le 21 avril 2026, Maîtres Edmond Kwedi Ekambi et Ovoundi Maximilienne, notaires liquidateurs respectifs des 20ème et 4ème charges du Tribunal de Première Instance de Douala, ont fait délivrer une assignation en paiement aux cohéritiers de Paul Soppo Priso. L'acte, servi par Me Benjamin Longue Moulouko, huissier de justice près la Cour d'appel du Littoral, les convoquait à comparaître le 13 juillet 2026 devant le Tribunal de Grande Instance du Wouri, statuant en matière civile.

Assistés de Me Eitel Ekwalla, avocat au Barreau du Cameroun, les deux notaires rappellent qu'ils ont été désignés, par arrêté du ministre de la Justice du 16 mai 2017, pour assurer la liquidation des études notariales de la SCP Etoke Joël-Etoke Marie Claude et de Me Befolo Balbine épouse Wo'o, admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Aux origines de la mission des co-liquidateurs

Le dossier trouve son origine dans un arrêt rendu le 9 novembre 2010 par la Cour d'appel du Littoral, qui avait procédé au remplacement des premiers liquidateurs de la succession de Paul Soppo Priso. La juridiction avait alors confié cette mission à la SCP Etoke, à Me Befolo Balbine épouse Wo'o et à l'expert-comptable Jean Marc Bell Bell.

Leur mandat consistait notamment à achever l'inventaire et l'évaluation des biens



successoraux, y compris les participations détenues dans différentes sociétés, à assurer la perception des revenus de la succession, puis à élaborer un projet de partage destiné à être homologué par la justice.

Une mission menée jusqu'à son homologation par les juridictions

Selon les pièces versées au dossier, cette mission avait été menée à son terme. Le rapport des co-liquidateurs avait été déposé devant la Cour d'appel du Littoral, qui avait homologué le projet de partage n°4 le 20 janvier 2012. Après plusieurs années de procédures, cette homologation avait été définitivement confirmée par la Cour suprême dans un arrêt rendu le 5 novembre 2020.

C'est précisément à ce sta-

de que les positions des parties divergent.

Les notaires liquidateurs réclament 2,75 milliards de Fcfa

Les notaires liquidateurs soutiennent que les études notariales dont ils avaient la charge n'ont jamais perçu les émoluments correspondant aux actes accomplis dans le cadre de cette succession. Ils expliquent avoir poursuivi les opérations de liquidation des études après le départ à la retraite des notaires titulaires, achevé les formalités restantes et assuré la gestion des dossiers jusqu'à leur transmission à un nouveau notaire. À leurs yeux, cette situation leur ouvre droit au paiement des émoluments prévus par le décret du 24 février 1995 portant statut de la profession de notaire.

Sur cette base, ils réclament

un montant global de 2.752.272.220 FCFA, comprenant 2.510.883.000 FCFA d'émoluments calculés sur l'actif immobilier de la succession, 75.606.736 FCFA au titre des valeurs mobilières, 38.797.761 FCFA d'intérêts de droit et 126 984 827 FCFA correspondant aux frais d'expertise immobilière.

Pour justifier ce calcul, les demandeurs indiquent que la valeur actuelle des immeubles composant la succession est estimée à 84,19 milliards de FCFA, tandis que les valeurs mobilières sont déterminées conformément aux dispositions du Code général des impôts.

Mais cette évaluation est loin de faire l'unanimité.

Les héritiers dénoncent une facture "exorbitante"

Les cohéritiers disent avoir été surpris par le niveau de la somme réclamée, qu'ils considèrent comme sans rapport avec les droits réellement dus. Ils soutiennent que la mission des notaires qui avaient effectivement conduit les opérations de liquidation était entièrement achevée avant leur admission à la retraite. Selon eux, le rapport de fin de mission avait déjà été validé par la Cour d'appel du Littoral, consacrant ainsi l'achèvement de leur mandat.

Les héritiers affirment également que les honoraires des notaires ayant exécuté ces prestations avaient déjà été arrêtés et que des accords étaient intervenus sur les modalités de leur règlement. À leurs yeux, les montants alors

retenus étaient très largement inférieurs aux 2,75 milliards de FCFA aujourd'hui réclamés par les notaires liquidateurs.

Le tribunal appelé à trancher une question de principe

Autrement dit, le débat ne porte pas uniquement sur le paiement d'honoraires, mais sur leur fondement même. Les cohéritiers contestent le principe d'une rémunération recalculée plusieurs années après l'achèvement des opérations de liquidation sur la base de la valeur actualisée du patrimoine successoral. Les demandeurs, à l'inverse, estiment que leur qualité de liquidateurs des offices notariaux et les missions qu'ils déclarent avoir poursuivies jusqu'à leur terme justifient pleinement les sommes sollicitées.

C'est cette question que devra trancher le Tribunal de Grande Instance du Wouri : les notaires liquidateurs peuvent-ils prétendre aux émoluments calculés sur la valeur actuelle de la succession ou les honoraires avaient-ils déjà été définitivement déterminés au terme de la mission des notaires titulaires ?

Au-delà des montants en jeu, cette procédure pourrait apporter des précisions importantes sur l'étendue des droits des notaires liquidateurs appelés à achever la liquidation d'offices dont les titulaires ont cessé leurs fonctions, lorsque les dossiers traités avaient déjà fait l'objet de décisions judiciaires définitives.

Victor NDOKI

■Hôpital Laquintinie

Une première historique avec la réussite de ligamentoplastie du genou sous arthroscopie

L'Hôpital Laquintinie vient d'inscrire une nouvelle page de son histoire médicale en réalisant, pour la première fois, des interventions de ligamentoplastie du genou par voie arthroscopique. Cette prouesse chirurgicale, qui marque une avancée majeure dans la prise en charge des lésions ligamentaires au Cameroun, témoigne de la montée en puissance des compétences locales et du niveau de performance atteint par le plateau technique de cette formation sanitaire de référence.



Gouvernement camerounais.

La réussite de cette campagne repose sur une mobilisation multidisciplinaire réunissant des spécialistes nationaux et internationaux. Les interventions ont été conduites par les chirurgiens orthopédistes Dr Bombah Freddy Mertens et Dr Jan Noyez, spécialiste venu de Belgique. Ils étaient assistés au bloc opératoire par Tchegnina Mbeumbia Fadine Leon et Bikong Paul, tandis que la prise en charge anesthésique était assurée par les docteurs Corine Edi'i et Charles Binam Bikoï, avec l'appui des infirmières anesthésistes Nkenfack épouse Mballa Françoise et Hagoum Alvine Jessica.

En franchissant ce cap, l'Hôpital Laquintinie confirme son ambition de demeurer un établissement de référence dans les spécialités médico-chirurgicales de pointe. Cette première en ligamentoplastie arthroscopique ouvre de nouvelles perspectives pour les patients camerounais, qui peuvent désormais accéder localement à une technique de haute précision, limitant ainsi le recours aux évacuations sanitaires à l'étranger et renforçant la confiance dans l'expertise médicale nationale.

Henri Donatien AYANG

Cette innovation a été mise en œuvre dans le cadre d'une campagne spécialisée organisée du 13 au 17 juillet 2026, au cours de laquelle plusieurs patients souffrant de ruptures ligamentaires ont bénéficié d'une prise en charge chirurgicale. Toutes les interventions se sont déroulées avec succès, confirmant la capacité de l'établissement à maîtriser des actes techniques parmi les plus exigeants en chirurgie orthopédique.

La ligamentoplastie est une opération destinée à remplacer un ligament rompu afin de restaurer la stabilité du genou. Réalisée sous arthroscopie, une technique de chirurgie mini-invasive, elle consiste à introduire une micro-caméra et des instruments spécialisés à travers de très petites inci-

sions. Le ligament endommagé est remplacé par une greffe tendineuse prélevée sur le patient lui-même. Cette approche présente de nombreux avantages, notamment une réduction significative des douleurs post-opératoires, une diminution des risques de complications et une récupération fonctionnelle plus rapide.

Au-delà de la performance médicale, cette première constitue une illustration concrète des progrès accomplis par l'Hôpital Laquintinie dans la modernisation de son offre de soins. Elle traduit également les résultats des investissements consentis pour renforcer les capacités techniques des formations sanitaires publiques, grâce à l'accompagnement constant du ministère de la Santé publique et du

■ Abordage dans le chenal de Douala-Bonabéri

Jean Ernest Ngallè Bibèhè au Port Autonome de Douala pour évaluer la situation

Près de trois semaines après l'accident maritime survenu le 1er juillet 2026 dans le chenal d'accès au port de Douala-Bonabéri, les autorités passent à une nouvelle étape dans la gestion de ce dossier. Le ministre des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallè Bibèhè, est attendu ce lundi 20 juillet au Port autonome de Douala (PAD) pour une mission d'évaluation consacrée aux conséquences de l'abordage impliquant les navires MV BLACK RHINO et MV HONOUR.

Cette descente sur le terrain intervient dans le prolongement des premières opérations menées immédiatement après l'incident, qui avaient mobilisé les équipes techniques et nautiques du Port autonome de Douala afin de sécuriser le chenal, préserver la continuité du trafic maritime et limiter les répercussions sur les activités portuaires. Les investigations engagées depuis lors visent à établir avec précision les circonstances de l'accident, à apprécier les responsabilités éventuelles et à tirer les enseignements nécessaires pour renforcer la sécurité de la navigation.



Le programme de la visite ministérielle débutera par un déplacement sur le site de l'abordage. À bord des vecteurs nautiques du PAD, le ministre et sa délégation se rendront dans le chenal afin de constater de visu les conditions de l'accident et de re-

cueillir les explications techniques des responsables portuaires.

De retour au siège du Port autonome de Douala, les travaux se poursuivront en salle de conférence avec une séance de travail présidée par le ministre des Transports. Après son allocution introductive, les responsables du PAD présenteront un rapport circonstancié retraçant le déroulement de l'accident, les mesures d'urgence mises en œuvre ainsi que l'évolution de la situation depuis les premières heures de l'incident.

Les échanges entre les différents acteurs permettront d'examiner les conclusions préliminaires de l'enquête, d'évaluer l'efficacité des dispositifs de gestion de crise et d'identifier les actions à renforcer pour prévenir de nouveaux incidents dans le principal couloir maritime du Cameroun.

La mission s'achèvera par une série de recommandations destinées à consolider les mécanismes de sécurité et de surveillance de la navigation, avant une visite de la tour de contrôle du Port autonome de Douala, véritable centre névralgique du suivi des mouvements des navires dans les eaux portuaires.

À travers cette mission de terrain, le ministère des Transports réaffirme sa volonté de veiller au respect des normes de sécurité maritime, tout en accompagnant les acteurs portuaires dans la préservation de la fluidité des opérations et de la compétitivité de la place portuaire de Douala.

Alex MBEMA



■ Abonnements directs

CAMWATER engage la régularisation des consommateurs alimentés par compteurs divisionnaires

Une phase pilote lancée à Yaoundé pour instaurer une relation contractuelle directe avec les usagers et moderniser la gestion de la distribution d'eau potable.

Sous l'impulsion de son Directeur général, l'entreprise publique a officiellement lancé, le lundi 13 juillet 2026 à Yaoundé, une vaste opération de contractualisation des consommateurs desservis à travers des compteurs divisionnaires. Cette initiative vise à intégrer dans son portefeuille d'abonnés directs des milliers d'usagers qui, jusqu'ici, bénéficient de l'eau potable sans lien contractuel direct avec la société.

Le coup d'envoi de cette opération a été précédé par une session de préparation organisée à la Division Régionale Yaoundé Agglomération. Cadres de la Direction générale, responsables régionaux et équipes techniques s'y sont retrouvés afin d'harmoniser les méthodes d'intervention, partager leurs expériences et définir les orientations devant guider cette campagne d'envergure.

Une réponse à une réalité du terrain

Cette première étape, consacrée à la formation et à la planification, a permis de présenter les objectifs du projet aux équipes appelées à entrer en action dès le 14 juillet. Leur mission consiste à identifier les ménages concernés, les sensibiliser sur les avantages de la contractualisation et les accompagner dans les démarches de régularisation.

L'opération répond à une situation largement répandue dans plusieurs agglomérations. En effet, de nombreux ménages sont actuellement alimentés en eau potable par l'intermédiaire d'abonnés principaux qui redistribuent la ressource grâce à des comp-



teurs divisionnaires. Une pratique qui, bien qu'elle facilite l'accès à l'eau, prive la CAMWATER d'une relation directe avec ces consommateurs et limite la maîtrise de leur consommation ainsi que leur prise en charge dans les standards de qualité de service.

Mieux connaître les consommateurs et améliorer le service

En favorisant des contrats

individuels, l'entreprise entend offrir à chaque usager un accès direct à ses prestations, notamment en matière de facturation, de suivi de consommation, de traitement des réclamations et d'amélioration continue de la qualité du service.

Intervenant au nom du Directeur général, le Conseiller technique n°3 a souligné la portée stratégique de cette réforme. Selon lui, la CAMWATER ambitionne de reprendre la maî-

trise d'une part importante des consommateurs qui échappent encore à sa connaissance directe, à sa facturation individualisée et, par conséquent, à une valorisation optimale de l'eau produite et distribuée.

Yaoundé, laboratoire d'une réforme nationale

Choisie comme ville pilote, Yaoundé servira de cadre d'expérimentation pour ce nouveau modèle de

contractualisation. Au cours de cette phase, les équipes procéderont à l'identification et au recensement des ménages alimentés par des abonnés disposant de compteurs divisionnaires, tout en évaluant leurs besoins afin de faciliter leur intégration dans le portefeuille des abonnés directs de l'entreprise.

Les enseignements tirés de cette expérience permettront d'affiner les mécanismes d'intervention avant un déploiement progressif dans les autres villes du pays. L'objectif est de bâtir une stratégie nationale capable de renforcer la qualité du service public de l'eau tout en modernisant durablement la relation entre la CAMWATER et ses usagers.

Une approche fondée sur la proximité

Pour garantir le succès de l'opération, les équipes déployées sur le terrain ont reçu pour consigne de privilégier l'écoute, la pédagogie et le professionnalisme dans leurs échanges avec les populations. Une démarche qui traduit la volonté de l'entreprise de conjuguer efficacité opérationnelle et mission de service public.

À travers cette campagne de contractualisation, la CAMWATER confirme sa détermination à promouvoir une gestion plus transparente, plus équitable et plus performante de la distribution de l'eau potable, tout en rapprochant davantage ses services des consommateurs et en consolidant les bases d'un réseau de distribution moderne et durable.

Alex MBEMA

■ Yaoundé

CAMWATER fait bondir la production d'eau potable à 130.000 m³ par jour

La remise en service de la troisième pompe de refoulement fait bondir la capacité de production de près de 38.000 m³ par jour, une avancée majeure pour l'approvisionnement de la capitale.

Les efforts engagés par la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) pour améliorer durablement la desserte en eau potable de la capitale viennent de connaître une nouvelle étape décisive. À l'usine de production d'Akomnyada, la réhabilitation du moteur vertical de 1 250 HP s'est achevée avec succès, permettant la remise en exploitation de la troisième pompe de refoulement vers Yaoundé.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique impulsée par le Directeur Général de la CAMWATER, le Dr Blaise Moussa, qui fait du renforcement des capacités de production et de distribution d'eau potable l'un des axes prioritaires de son action.

Après plusieurs semaines d'interventions techniques – allant du reconditionnement du moteur en atelier à son transfert sur le site, en passant par le remontage mécanique, les raccordements électriques, le remplissage en huile, les réglages et les essais de performance – les équipes spécialisées ont procédé à la remise en service de l'équipement.

Cette prouesse est le fruit d'une étroite collaboration entre la Direction des Travaux et de la Maintenance (DTM), le Secteur Spécial de Production d'Akomnyada, la Division Régionale de Yaoundé Agglomération (DIVRY) et le partenaire technique SNEF Cameroun.

Pour marquer l'import-



tance de cette réalisation, le Directeur Général de la CAMWATER s'est personnellement rendu sur le site d'Akomnyada afin de constater l'achèvement des travaux et la remise en fonctionnement de cette in-

frastructure stratégique. Une présence qui témoigne de l'attention particulière accordée par la Direction Générale à la modernisation des ouvrages de production destinés à sécuriser l'alimentation en eau

potable de Yaoundé.

Une capacité de production fortement renforcée

Grâce à la remise en exploitation de cette troisième pompe, l'usine

d'Akomnyada fonctionne désormais à plein régime avec trois pompes de refoulement opérationnelles vers la capitale. Sa capacité de production atteint désormais près de 130.000 mètres cubes d'eau potable par jour, soit une augmentation d'environ 38.000 mètres cubes quotidiens.

Cette montée en puissance représente un levier important pour améliorer la disponibilité de l'eau potable dans la ville de Yaoundé, réduire les perturbations de la desserte et répondre plus efficacement à une demande en constante progression.

Au-delà de sa portée technique, cette réalisation illustre la volonté de la Direction Générale de la CAMWATER de poursuivre la modernisation des infrastructures stratégiques de production d'eau. Elle met également en lumière le professionnalisme et l'engagement des équipes techniques, dont l'expertise a permis de conduire avec succès cette intervention majeure.

Les travaux ont été réalisés par une équipe composée de Malobe Diana, Fredy Ngounou, Antoine Atangana, Tamba Martine, Ekoko Lobe, Ngah Avah, Moume Patrick, avec l'appui des équipes du Service de Maintenance et de la Division Régionale de Yaoundé Agglomération (DIVRY), dont la mobilisation a contribué au succès de cette opération stratégique pour l'alimentation en eau potable de la capitale.

A.M

■Gouvernance locale

Nkongsamba 1er approuve ses comptes 2025 et confirme sa dynamique d'investissement

Malgré un environnement économique marqué par les crises internationales et les répercussions du contexte national post-électoral, la commune de Nkongsamba 1er revendique un bilan positif pour l'exercice 2025. Réunis en session ordinaire, les conseillers municipaux ont validé à l'unanimité les comptes administratifs, tout en appelant à accélérer certains projets structurants.

L'hôtel de ville de Nkongsamba 1er a servi de cadre, jeudi 16 juillet 2026, à la session ordinaire du conseil municipal consacrée à l'examen des comptes administratifs de l'exercice 2025. Présidés par le maire, El Hadj Oumarou, les travaux se sont déroulés en présence du préfet du département du Moungo, Yves Bertrand Noël Ndjana, de plusieurs autorités administratives ainsi que de personnalités locales.

Après les honneurs rendus à l'emblème national, le maire a présenté devant les élus un bilan détaillé de la gestion communale. Sans occulter les difficultés rencontrées, il a rappelé que les tensions économiques mondiales et le contexte national post-électoral ont pesé sur la mobilisation des ressources financières de la commune. Des contraintes extérieures qui, selon lui, n'ont toute-



fois pas remis en cause les ambitions de développement de la municipalité. L'exécutif communal a fait état de 24 projets réalisés au cours de l'exercice

ce 2025. Dix ont été financés dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP), quatre grâce au programme PRODEX II et trois sur financement propre de la commune, tandis que plusieurs autres initiatives sont venues compléter ce portefeuille d'investissements.

Les performances financières traduisent cette dynamique. Le niveau de mise en œuvre des comptes administratifs atteint 1.605.065.116 FCFA, contre 1.323.913.372 FCFA en 2024, soit une progression de 281.151.744 FCFA.

Les dépenses exécutées s'élèvent à 1.010.024.262 FCFA, réparties entre 828.368.903 FCFA destinés aux investissements et 130.858.287 FCFA consacrés au fonctionnement. Le taux global de réalisation est évalué à 43,73%, illustrant la volonté de privilégier les projets structurants tout en maintenant une gestion maîtrisée des charges courantes.

Des réalisations saluées par les élus

Au fil des débats, les conseillers municipaux ont exprimé leur satisfaction face aux infrastructures réalisées dans les différents quartiers de l'arrondissement. Les travaux de voirie, les opérations de curage et d'assainissement des drains et caniveaux menées dans le cadre du projet HIMO, la construction de



ponts, l'édification de salles de classe et l'extension du réseau électrique dans plusieurs localités ont été unanimement salués pour leur contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les élus ont néanmoins insisté sur la nécessité d'accélérer l'achèvement des projets encore en cours, notamment la Maison de la femme, appelée à devenir un espace dédié à la promotion de l'autonomisation des femmes et à l'encadrement de la jeunesse.

Un vote unanime et des encouragements de l'État

Au terme de l'examen des rapports administratifs, comptables et de gestion des matières, les conseillers municipaux ont adopté l'ensemble des documents budgétaires à l'unanimité.

Prenant la parole à la clôture des travaux, le préfet du Moungo, Yves Bertrand Noël Ndjana, a salué les efforts consentis par l'exécutif communal dans un contexte économique difficile. Tout en reconnaissant les contraintes qui ont affecté les recettes de la commune, le représentant de l'État a exhorté les responsables municipaux à renforcer davantage la mobilisation des ressources internes, la discipline budgétaire et le suivi des investissements.

Pour l'autorité administrative, les résultats enregistrés constituent des acquis à consolider afin de faire de Nkongsamba 1er une collectivité territoriale de référence, capable de conjuguer bonne gouvernance, efficacité de l'action publique et amélioration durable des conditions de vie des populations.

Flaubert KAMGA

■ Recensement général

Atanga Nji met les sous-préfets en première ligne, l'exemple de Mbanga illustre la nouvelle dynamique

À moins de deux semaines de la clôture des opérations du 4ème Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-4), couplé au Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE), le gouvernement durcit le ton. Face aux résultats jugés encore insuffisants dans plusieurs localités, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, exige désormais une implication directe et permanente des autorités administratives sur le terrain afin d'assurer la réussite de cette vaste opération nationale.



Dans un message-fax porté, estampillé «*Très urgent*» et signé le 17 juillet 2026, le membre du gouvernement instruit les sous-préfets de s'investir personnellement dans le suivi des opérations jusqu'au 31 juillet. Ils sont appelés à accompagner quotidiennement les équipes de recensement, à intensifier la sensibilisation des populations et à fédérer autour de cette mission les chefs traditionnels, autorités religieuses, élus locaux, responsables politiques et l'ensemble des forces vives.

Le ministre prescrit également l'envoi de rapports journaliers retraçant l'évolution des opérations dans chaque arrondissement. Cette remontée régulière d'informations devra permettre au gouvernement d'évaluer en temps réel les progrès réalisés, d'identifier les difficultés persistantes et d'apporter rapidement les ajustements nécessaires.

L'objectif demeure inchangé : obtenir des données statistiques fiables et exhaustives, indispensables à l'élaboration des politiques publiques, à une meilleure planification du développement national et à une répartition plus équitable des investissements sur l'ensemble du territoire.

Mbanga, illustration d'une mobilisation de proximité

À Mbanga, dans le département du Moungo, ces nouvelles orientations trouvent déjà une traduction concrète sur le terrain. Informé de la réticence de certains habitants à se faire recenser, le sous-préfet a choisi d'aller directement à leur rencontre afin de lever les incompréhensions qui freinent encore l'opération.

Accompagné d'une délégation, Temboh Christine Nkefor a engagé un dialogue franc avec les populations. Les échanges ont permis de mettre en évi-

dence plusieurs facteurs de méfiance. Certains riverains ont indiqué n'avoir pas reçu suffisamment d'informations sur les objectifs du recensement. D'autres y voyaient, à tort, une initiative à caractère politique. D'autres encore exprimaient des inquiétudes liées à la sécurité, craignant que des individus mal intentionnés ne profitent de cette campagne pour s'introduire dans les domiciles.

Dans une atmosphère empreinte de sérénité, l'autorité administrative a répondu point par point aux préoccupations exprimées. Avec pédagogie, il a rappelé que le recensement est une opération strictement statistique, sans aucune connotation politique, avant de rassurer les habitants sur les dispositions sécuritaires mises en place pour garantir le bon déroulement des travaux.

Soucieux d'élargir cette dynamique de sensibilisation, le sous-préfet a éga-

lement renforcé la collaboration avec les chefs de quartiers et les chefs de blocs, appelés à jouer un rôle de relais auprès des populations afin de diffuser une information juste et de favoriser une participation massive.

Un devoir citoyen au service du développement

Au-delà de son caractère administratif, le recensement constitue un acte citoyen dont les retombées concernent directement les populations. Les informations collectées serviront de base à la programmation des infrastructures, des services sociaux de base, des équipements publics ainsi qu'aux politiques de développement dans les différents territoires.

À travers l'exemple de Mbanga, les autorités entendent démontrer que la proximité, le dialogue et la pédagogie demeurent les meilleurs leviers pour convaincre les citoyens de participer à une opération dont les bénéfices se mesureront aussi bien pour les générations actuelles que futures.

Ce texte adopte une narration journalistique plus dynamique, en ouvrant d'abord sur les instructions du ministre avant de consacrer un développement à l'exemple concret de Mbanga, qui illustre la mise en œuvre des recommandations gouvernementales sur le terrain.

Jean-Jacques ONANA

■ Nkongsamba

Le Championnat de vacances Honorable Simé Pierre 2026 ouvre une nouvelle page de mobilisation de la jeunesse

À Nkongsamba, le coup d'envoi du Championnat de vacances Honorable Simé Pierre a une nouvelle fois transformé le stade de l'École publique Groupe 3 en un haut lieu de communion populaire. Plus qu'une simple compétition sportive, cette initiative s'affirme, au fil des éditions, comme un véritable creuset de promotion de la paix, du vivre-ensemble et de l'engagement citoyen.



Le 16 juillet dernier, une foule nombreuse a pris d'assaut le mythique stade de l'École publique Groupe 3 de Nkongsamba Ier pour assister au lancement officiel de l'édition 2026 de ce rendez-vous sportif désormais inscrit dans les habitudes des vacances scolaires. Pendant près de six semaines, jusqu'au 30 août prochain, le football rythmera la vie de la cité avec un message fort : unir la jeunesse autour des valeurs de fraternité, de discipline et de cohésion sociale.

La cérémonie inaugurale a été présidée par le promoteur du tournoi, l'Honorable Simé Pierre, député du Moundou Nord à l'Assemblée nationale et président national du BINAM. Autour de lui avaient pris place plusieurs conseillers régionaux, le maire de la ville de Nkongsamba, Nzoki Epoh Frédéric, des chefs traditionnels, des responsables politiques, des autorités administratives, les représentants de la jeunesse conduits par leur président Farel Nken ainsi que de nombreux habitants venus témoigner leur at-

tachement à cette initiative devenue une référence dans le département du Moundou.

Pour cette édition, vingt équipes, dont quatre formations féminines, s'affronteront au sein de quatre poules. Un choix qui traduit la volonté des organisateurs d'offrir un cadre inclusif où le sport devient un facteur de rapprochement entre les différentes couches sociales, tout en favorisant l'épanouissement des jeunes talents.

La réussite de cette compétition repose également sur une organisation bien structurée. La présidence du tournoi est assurée par le Grand Conseiller Graziani, assisté du secrétaire général Pily Robert Moussandja, tandis que la coordination générale est placée sous la responsabilité du maire El Hadj Oumarou. Une équipe qui entend garantir le bon déroulement d'une compétition devenue l'un des événements sportifs les plus attendus de la ville.

Au-delà des rencontres de football, le Championnat de vacances Honorable Simé Pierre poursuit une ambition

sociale clairement affirmée. Depuis sa création, cette compétition constitue un outil de prévention contre les dérives qui fragilisent une par-

tie de la jeunesse. En offrant un espace d'expression, de compétition saine et de convivialité, elle contribue à lutter contre l'oisiveté, la délin-

quance, la violence et la consommation de stupéfiants, tout en encourageant les valeurs de responsabilité, de solidarité et de respect mutuel.

Cette initiative reflète la vision portée par son promoteur, convaincu que le développement durable d'un territoire passe avant tout par l'investissement dans le capital humain. Au-delà de son action parlementaire, l'Honorable Simé Pierre s'est progressivement imposé comme un acteur engagé du développement local à travers la mise en œuvre de nombreux projets communautaires.

Son implication s'est notamment traduite par des réalisations dans le secteur éducatif, avec l'appui à la construction de salles de classe, la fourniture de tables-bancs, la distribution de matériel didactique et l'amélioration des conditions d'apprentissage dans plusieurs établissements scolaires. Son action s'étend également aux domaines de la santé et des infrastructures sociales, où il accompagne diverses initiatives destinées à améliorer durablement le quotidien des populations.

À ces réalisations s'ajoutent des campagnes régulières de sensibilisation menées auprès des communautés afin de promouvoir le dialogue, la tolérance, la paix et la cohésion sociale, autant de valeurs considérées comme essentielles au développement harmonieux du Mounjo Nord.

En faisant du Championnat de vacances un rendez-vous annuel incontournable, l'Honorable Simé Pierre réaffirme son choix de placer la jeunesse au cœur de son action. Pour de nombreux observateurs, cette compétition dépasse désormais le simple cadre sportif pour devenir un véritable instrument d'éducation citoyenne, de détection des talents et de consolidation du vivre-ensemble.

À travers cette édition 2026, Nkongsamba renouvelle ainsi son pari de faire du football un vecteur de rassemblement, d'espoir et de développement, dans une dynamique où la performance sportive se conjugue avec la promotion des valeurs humaines et du progrès collectif.

Flaubert KAMGA

■ Body Filler

Dr Manaouda Malachie déclare la guerre aux injections esthétiques clandestines

Face à la multiplication des offres d'augmentation des formes corporelles diffusées sur les réseaux sociaux et pratiquées dans des espaces non autorisés, le Ministre de la Santé Publique, Dr Manaouda Malachie, met en garde contre une pratique qui expose les populations à de lourdes conséquences sanitaires. Les autorités annoncent un renforcement des contrôles et promettent des sanctions contre les contrevenants.



L'alerte est désormais officielle. Le Ministère de la Santé Publique s'inquiète de l'essor des activités de promotion et d'injection de produits connus sous l'appellation de «*Body Filler*», utilisés pour augmenter le volume des fesses, des seins ou d'autres parties du corps. Présentées comme des solutions rapides d'embellissement, ces interventions se développent en dehors de tout encadrement médical, faisant peser de sérieux risques sur la santé des personnes qui y recourent.

Dans un communiqué, le Dr Manaouda Malachie rappelle avec fermeté que les injections de produits de comblement corporel relèvent exclusivement du domaine médical. À ce titre, elles ne peuvent être pratiquées que par des professionnels de santé qualifiés, dans des formations sanitaires dûment autorisées et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le membre du gouver-



nement met en garde contre la banalisation de ces pratiques, souvent proposées sur les plateformes numériques ou dans des lieux privés ne répondant à aucune norme sanitaire. Une situation qui favorise l'utilisation de substances dont l'origine et la qualité ne sont pas toujours garanties, administrées par des personnes dépourvues des compétences requises.

Des complications parfois irréversibles

Le Ministère souligne que le recours à des produits non homologués ou à des intervenants non qualifiés peut entraîner des conséquences médicales particulièrement graves. Les complications recensées vont des infections sévères aux réactions allergiques importantes, en passant par des déformations esthétiques, des dou-

leurs chroniques, la migration du produit dans l'organisme, la destruction des tissus ou encore des situations pouvant engager le pronostic vital.

Au regard de ces risques, les autorités sanitaires invitent les populations à la plus grande prudence face aux nombreuses offres relayées sur les réseaux sociaux ou proposées dans des établissements non agréés. Elles rappellent qu'aucune intervention de médecine esthétique ne doit être réalisée en dehors d'une structure sanitaire réglementée.

Contrôles renforcés et sanctions annoncées

Le MINSANTÉ annonce par ailleurs que ses services compétents ont engagé des opérations de vérification afin d'identifier les personnes impliquées dans ces activités illégales. Toute pratique exercée en violation de la réglementation fera l'objet de mesures administratives et de poursuites judiciaires, conformément aux textes en vigueur.

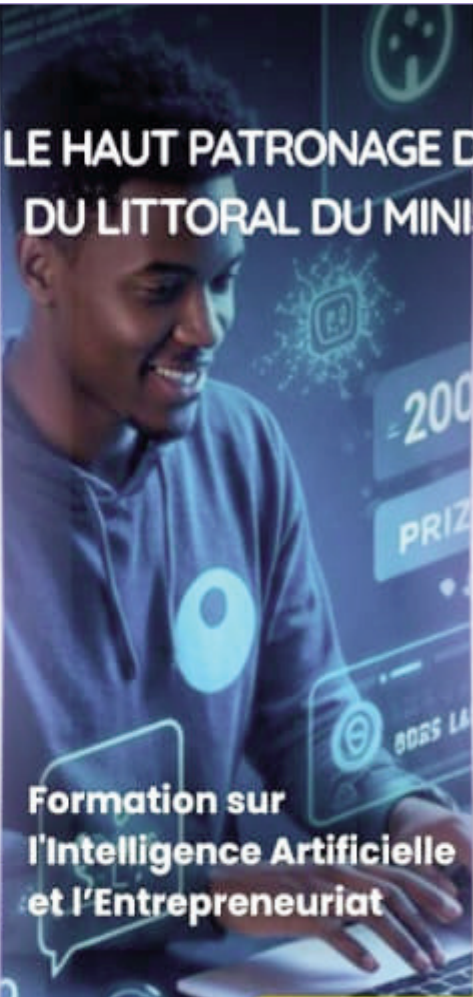
Dr Manaouda Malachie exhorte les personnes désireuses de recourir à une intervention esthétique à consulter exclusivement un médecin ou un chirurgien qualifié exerçant dans une formation sanitaire autorisée. Il invite également les citoyens à signaler aux autorités sanitaires toute activité suspecte liée aux injections de «*Body Filler*», rappelant que la préservation de la santé et de la sécurité des populations demeure une priorité.

Henri Donatien AYANG



Renforcement
des **valeurs**
chrétiennes

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LA DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL DU MINISTERE DE LA JEUNESSE



Formation sur
l'Intelligence Artificielle
et l'Entrepreneuriat



Projets
citoyens aux
communautés



Atelier Santé
Mentale des
Jeunes

Programme d'Élite des Jeunes

Camp des Jeunes MARANATHA

NEW GENERATION OF INTEGRITY

Former une nouvelle génération

Intègre — Excellente — Responsable

Tranche d'âge
15 – 20
ans

Du **17 Juillet** au
01 Août 2026



Scannez-moi
pour candidater



+ 237 677550307 / 673384719



www.reseaumaranatha.org



Douala - Cameroun



ngi@reseaumaranatha.org



Croix rouge



Sapeurs
pompiers



CUD